
**LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL COMME OUTIL DURABLE
POUR LE BON DÉVELOPPEMENT DE LA PME****SABRINA ELBACHIR**University of Mustapha
Stambouli, Mascara**ALGERIA**s.elbachir@univ-
mascara.dz

Submitted date: 28/01/2018

acceptance date: 25/09/2018

RÉSUMÉ

Les préoccupations croissantes autour de l'environnement ont forcé l'industrie à innover et réduire son impact environnemental. Pour des raisons diverses, la PME semble avoir été laissée de côté par les pressions réglementaires et sociétales. Pourtant, celle-ci représente désormais un outil promu par l'état algérien afin de dynamiser l'activité économique du pays. Le temps est donc venu pour les PME algériennes de cesser d'ignorer les impacts environnementaux. Ce papier a pour objectif de présenter la nécessité de la mise en place d'un système de management environnemental comme un outil durable afin de surveiller la production des déchets dû à l'activité des PME, aussi bien algériennes, que maghrébines et africaines par extension.

Ce papier abordera les avantages, les inconvénients, ainsi que les motivations et autres différences exposées dans la littérature internationale sur l'adoption d'un système de management environnemental.

Mots-clés : PME, Système de management environnemental, Responsabilité environnementale.

Jel classification code: Q56, L25

ABSTRACT

Rising concerns around the environment have forced the industry to innovate and reduce its environmental impact. For various reasons, the SME seems to have been left behind by regulatory and societal pressures. Yet, it is now a tool promoted by Algeria to boost the country's economic activity. In view of the environmental issues that our world is facing today, the time has come for Algerian SMEs to stop ignoring their environmental impacts. This paper aims to present the need for the establishment of an environmental management system as a sustainable tool to monitor the generation of waste due to the activity of SMEs.

This paper will discuss the advantages, disadvantages, as well as the motivations and other differences set out in the international literature on the adoption of an environmental management system.

Key-words: SME, environmental management system, environmental liability

INTRODUCTION

Plusieurs entreprises cherchent désormais à prendre en considération les impacts environnementaux de leurs stratégies économiques. Dans ce contexte, la gestion de l'environnement constitue de nos jours un enjeu stratégique pour les entreprises. Sur cette lignée, de bien nombreuses recherches environnementales basées sur le principe du développement durable ont vu le jour et ce, dès le début des années quatre-vingt-dix (Suchman, 1995 ; Stephany, 2003 ; Laville, 2004 ; Reynaud, 2006 ; Boidin et Zuideau, 2006). Ces travaux ont mis en avant les avantages que peuvent apporter des

initiatives environnementales. Citons par exemple l'amélioration de la productivité et la compétitivité des entreprises (Ferrari et Mery, 2008).

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la grande majorité des entreprises en Algérie, et plus globalement, au niveau international. Ces entreprises sont d'une importance vitale pour une économie saine et dynamique du marché. Cependant, l'impact sur l'environnement de ces dernières ne semble pas avoir été une préoccupation, ni au niveau national, ni au niveau régional. Pourtant, les initiatives d'autorégulations volontaires telles que le système de management environnemental et d'audit et le système de gestion internationale de l'environnement de la norme ISO 14001 visent à fournir toutes les entreprises avec les moyens de développer des approches systématiques pour améliorer la performance environnementale. Tous prétendent être pertinents et applicables aux petites et moyennes entreprises; Toutefois, leur utilisation par les PME a été médiocre ou quasi-inexistante.

Le système de management environnemental (SME) a plusieurs objectifs, qui sont: (i) encourager les PME à développer un système de gestion de l'environnement dans leurs processus de production, (ii) aider les PME à appliquer les concepts de système de gestion internationale de l'environnement dans leurs opérations réelles, afin de réduire la pollution et se conformer aux réglementations, tout en économisant les coûts et augmenter la productivité, (iii) le développement de la conscience environnementale chez les entrepreneurs et (iv) installer une base solide sur laquelle les PME pourrait fonder une étape future vers des normes internationales telles que ISO 14001.

La question posée sur ce papier est de savoir pourquoi les PME ont-elles besoin de disposer d'un système de management environnemental ? Pour y répondre, une revue de littérature est menée afin d'éclairer comment le SME peut permettre aux PME de surveiller la production des déchets. Tout en mettant en lumière les avantages, les inconvénients, la motivation, les différences de la littérature internationale sur la nécessité de la mise en place de ce système.

LITERATURE REVIEW

1. Définition de la PME

Selon Guilhon et Weill (1996), dans une PME, les objectifs de l'entreprise sont souvent confondus avec leurs gestionnaires et émanent directement de leur perception personnelle de l'environnement. Ces entreprises se caractérisent par une structure flexible et changeante et se penchent davantage sur la qualité, l'image et la légitimité vis-à-vis de leurs clients potentiels. Saporta (1997) identifie quatre spécificités stratégiques pour les petites et moyennes entreprises: les ressources limitées, l'étroitesse du portefeuille d'affaires, les considérations personnelles importantes liées au responsable, un problème dans l'application des choix stratégiques et la collaboration du personnel.

Quant à Torres (Torres, 1999), ils résument les principales caractéristiques des PME en six points essentiels: un marché limité, souvent local ; la production d'un seul produit ; un manque d'attentes et de normes ; une structure informelle qui renforce le poids des rapports interpersonnels ; une forte intégration à l'assemblée régionale ; et un capital réparti entre un petit nombre de propriétaires qui accroît la confusion entre la propriété du capital et le pouvoir managérial.

Les PME sont souvent confrontées à des imperfections du marché. En effet, elles rencontrent fréquemment des difficultés à obtenir des capitaux ou des crédits, en particulier dans la phase de démarrage. Leurs ressources limitées peuvent aussi réduire l'accès aux nouvelles technologies ou l'innovation. Par conséquent, le soutien aux PME a été une priorité pour nombreux pays pour la croissance économique, la création d'emplois, la cohésion économique et sociale (Cela a été le cas pour l'Algérie par exemple, sous le dispositif de l'ANSEJ qui n'a malheureusement pas donné les

résultats escomptés. Se réduisant finalement à un outil pour la paix social que pour la croissance économique (Elbachir& Chenini, 2014).

Les petites et moyennes entreprises constituent un segment important de l'économie africaine de façon générale. Ce secteur, constitue une « pépinière de l'entrepreneuriat ». Cependant, malgré le fait que 99% de toutes les entreprises des pays en développement sont des PME, et en dépit de la quantité substantielle d'études écrites sur l'importance des PME pour les économies en développement, il y'a très peu de preuves dans la littérature sur la contribution des PME à la croissance économique. Dans une certaine mesure, cela est raisonnable. Car pour discuter d'une classe d'entreprises qui représente une si grande part de l'économie, et contraste avec les quelques grandes entreprises, la tâche n'est nécessairement facile. Les PME sont présentes dans tous les secteurs, représentant une grande variété de tailles d'entreprise, de niveaux de technologie, de degrés de formalité, etc (Fjose et al., 2010).

1.1. PME et Environnement

En dépit des avantages commerciaux de stratégies environnementales proactives, les PME adoptent généralement des stratégies réactives qui mettent l'accent sur la conformité plutôt que la durabilité (Hobbs, 2000). Des études récentes montrent que la taille de l'entreprise est l'un des principaux déterminants des actions environnementales d'une entreprise, son inversement est proportionnel à sa taille (Bianchi & Noci, 1996). Dans l'enquête de 2011 sur la durabilité et l'innovation, la MIT Sloan Business School avait aussi des résultats similaires (MIT Sloan Sustainability Dashboard).

Les outils traditionnels de qualité et de gestion de l'environnement ou de sécurité ne correspondent pas à la réalité des PME. Ce ne sont pas les qualités substantielles ou effectives de ces normes qui sont trop élevés, il s'agit davantage des obstacles internes et externes à l'accès qui sont plus exigeants; le coût, la bureaucratie, les ressources, l'analyse de mesure et d'amélioration, les connaissances, le savoir-faire, etc. (Zorpas et al., 2008).

Pourtant, le Système de Management Environnemental (SME) par exemple, a plusieurs objectifs, qui sont:

1. encourager les PME à développer un système de gestion de l'environnement dans leurs processus de production ;
2. aider les PME à appliquer les concepts du SME dans leurs opérations réelles, afin de réduire la pollution et se conformer aux réglementations, tout en économisant les coûts et augmenter la productivité ;
3. introduire et développer une conscience environnementale chez les PME ainsi que les entrepreneurs;
4. poser une fondation solide sur laquelle les PME pourraient se lancer vers une nouvelle étape vers des normes internationales telles qu'ISO 14001.

2. Le Système de Management Environnemental (SME) et ISO 14001

Le SME est un outil qui fournit aux organisations une méthode afin d'arriver à gérer et améliorer les aspects environnementaux de leurs processus de production, et ce, de manière systématique. Il aide les organisations à atteindre leurs obligations environnementales et les objectifs de performance (Essid, 2009). L'Organisation internationale de normalisation (ISO) définit le système de management environnemental comme étant : « la partie du système de gestion global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les processus et les ressources pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale ». Le British Standards Institute le définit comme : « la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les processus et les ressources pour déterminer et mettre en œuvre la politique environnementale » donc le SME suit généralement l'adoption d'une politique environnementale. La politique environnementale décrit formellement les engagements d'une entreprise vis-à-vis de la gestion de l'environnement et comprend couramment des engagements à réduire les déchets, la pollution, l'énergie et l'utilisation

des ressources, elle fixe également des objectifs et examine les performances environnementales de l'entreprise. Une fois que la politique environnementale et le SME sont mis en place, la compagnie examinera la publication d'un rapport environnemental pour documenter ses progrès par rapport à ses objectifs stratégiques et ses performances fixées au sein du SME. Les entreprises peuvent adopter un SME certifié, comme la norme ISO 14001, ou ils peuvent développer leur propre système interne (Zorpas 2010).

L'ISO 14001 a été écrit avec la participation de 50 pays et se présente comme une norme consensuelle. Il peut être appliqué à une entreprise dans son intégralité ou sur des parties précises des activités, produits et services de celles-ci. L'objectif est de promouvoir l'amélioration continue. Les entreprises adoptent la certification après une inspection faite par un organisme d'accréditation approuvée. Il est utilisé dans le monde entier par de grandes et de petites entreprises, à la fois dans les secteurs publics et privés. Les entreprises qui veulent se soumettre à l'ISO 14001 doivent prendre les mesures suivantes:

1. adopter une politique environnementale - inclure le respect des instruments de réglementation, l'amélioration continue de la performance environnementale et la réduction des impacts environnementaux ;
2. effectuer une analyse environnementale du site ;
3. introduire un programme environnemental et le SME de façon continue.

La norme ISO 14001 n'impose pas un mode de communication vers le public comme le fait le règlement européen SMEA pour exemple, par sa « déclaration environnementale ». La communication vers l'extérieur est laissée à la discrétion de l'entreprise.

D'après Khirèche-Oldache (1998), les avantages attendus d'une certification environnementale sont, d'une part, une meilleure maîtrise des coûts et une efficacité renforcée (meilleure gestion du risque et réduction significative des pollutions et émissions de déchets) et, d'autre part, l'amélioration des relations avec les parties prenantes à la fois en interne et en externe. En interne, la légitimité des activités de l'entreprise se trouve renforcée par l'intégration progressive du management environnemental dans la culture de l'entreprise. En externe, l'engagement environnemental contribue à la consolidation des liens de confiance avec les différents partenaires de l'entreprise, eux-mêmes de plus en plus sensibilisés à ces enjeux environnementaux et, in fine, à la création d'un véritable avantage compétitif (Berger-Douce, 2005).

Martinet et Reynaud (2001) insistent sur l'importance de la dimension environnementale, en tant que performance sociétale, compte tenu de ses effets tant sur les avantages concurrentiels que sur la légitimité de l'entreprise. Cette notion de légitimité se retrouve souvent mobilisée dans les travaux sur le développement durable (Bécheur et Bensebaa, 2004) et le management environnemental. Zorpas (2010) soutient cette idée, soulignant que la performance environnementale des PME est importante, parce qu'elles font désormais partie de la société dans plusieurs pays du monde, et peuvent collectivement contribuer au développement durable.

En somme, l'ISO 14001 requière un système de management de l'environnement. Rappelons que ce dernier est un ensemble de processus et de pratiques qui permettent à une entreprise de réduire ses impacts sur l'environnement et d'accroître son efficacité opérationnelle. Un SME est soumis à un cycle continu de planification, de mise en œuvre, ainsi qu'à l'examen et l'amélioration des processus et des actions qu'une entreprise s'engage à atteindre pour réaliser objectifs d'affaires et de respect de l'environnement. Le SME permet aux entreprises de gérer systématiquement leurs questions environnementales et de sécurité. Il peut entraîner des bénéfices aussi bien pour les affaires que la question environnementale chez une entreprise, par exemple:

- amélioration de la performance environnementale ;
- Amélioration de la conformité ;
- prévention de la pollution et la conservation des ressources ;
- la réduction/l'atténuation des risques ;
- correction des conditions qui entravent le développement durable ;
- amélioration de l'efficacité/réduction des couts
- la sensibilisation des employés aux questions et responsabilités environnementales.

3. Motivation pour la PME

La question que l'on peut se poser est : est-ce que le besoin de devenir écologiquement responsable est une motivation pour les PME ? Bien entendu, le système de management de l'environnement se concentre sur la mise en conformité avec les réglementations environnementales applicables. Toutefois, comme indiqué plus haut, il peut également offrir des opportunités et démontrer aux régulateurs et responsables que l'amélioration continue peut être atteinte grâce à des programmes volontaires. Les normes du SME ont émergé en réponse à ce désir d'autorégulation, fournissant un mécanisme volontaire par lequel les entreprises peuvent démontrer leur engagement à la protection de l'environnement.

Une question plus essentielle devrait être posée, à savoir pourquoi les PME ont-elles besoin d'un SME ? La réponse à cette question comporte quatre avantages importants, qui sont (Boiral, 2001) :

1. Avantages Financiers: un SME signifie moins de déchets et une plus grande efficacité. Ce qui peut se traduire par une bonne économie d'argent si la mise en œuvre du système est efficacement adoptée. En outre, sur un plan international, de nombreuses compagnies d'assurance de banques donnent la priorité aux entreprises présentant un risque environnemental réduit.
2. Marchés: l'émergence d'une clientèle avec des tendances telles que « consumérisme vert » sont à l'origine d'une demande de produits et services avec de meilleurs profils environnementaux.
3. Législation: les entreprises disposant d'un SME connaissent moins d'incidents environnementaux, réduisent les risques de violation de la loi, s'adaptent mieux aux réglementations.
4. Communauté et relations avec les employés: de nombreuses entreprises déclarent que leurs forces de travail ont adopté la gestion de l'environnement avec enthousiasme et qu'elles entretiennent une meilleure relation avec leurs communautés locales.

4. Responsabilité Environnementale

Selon Zorpas (2010), les PME reçoivent traditionnellement mauvaise presse quand il vient à leurs points de vue et les actions envers l'environnement. Elles ont souvent été perçues comme désintéressées et apathique, à propos de cette question. Le problème pour les PME n'a pas été l'apathie mais le manque de prise de conscience de ce qu'ils peuvent et doivent faire pour trouver des solutions environnementales efficaces pour l'élimination des déchets et autres. Des questions plus larges telles que les changements climatiques ont été considérés comme réels pour les PME, mais appartenant davantage à la responsabilité des grandes entreprises.

Pourtant, le processus d'affaires peut aller aisément de pair avec la responsabilité environnementale en fournissant un éventail de nouvelles opportunités pour les entrepreneurs. Pour Sharper (2002), cela peut permettre à certaines entreprises d'acquérir un avantage concurrentiel dans le domaine des produits et services innovants, dans le développement de nouvelles industries, dans la promotion de l'entreprise aux consommateurs, dans le gain d'un soutien stratégique de la part des groupes

gouvernementaux, et acquérir un avantage sur technologies existantes dites « polluantes » (*dirtytechnologies*). Mais comme tout domaine avec un objectif potentiellement élevé, il y'a aussi de nombreux risques liés à de tels projets. Ces derniers peuvent s'illustrer en quelques questions qu'une PME doit se poser:

- La nature de l'*ecopreneurship*. Qu'est-ce qu'on entend par le concept d'un « entrepreneur vert »? (Isaak 1998) Ces entrepreneurs sont-ils différents, et ce, de façon significative des entrepreneurs plus conventionnels? Comment ces différences peuvent-elles être mesurées (est-ce sur la base des caractéristiques démographiques, de la concentration de l'industrie, ou par d'autres moyens) ? Quel est leur degré de succès par rapport aux entrepreneurs conventionnels? Y at-il un profil «typique» d'un entrepreneur vert? Quelles sont les difficultés dans la recherche de ce concept? Quelle est la meilleure façon de mesurer le «succès» dans une aventure entrepreneuriale écologique (chiffre d'affaires ou résultats environnementaux)?
- Politiques visant à favoriser l'*ecopreneurship*. Quels sont les facteurs qui représentent, soit une barrière, soit un déclencheur pour les activités entrepreneuriales? Quelles sont les forces qui motivent les entrepreneurs écologiques? Quelles sont les mesures concrètes pour favoriser l'éco-entrepreneuriat dans les entreprises nouvelles et existantes? Quelles mesures peuvent être prises pour promouvoir une perspective plus écologique dans les affaires entrepreneuriales?
- Le lien entre l'innovation et la durabilité. Des écrivains tels que Porter et van der Linde (1995) ont déjà fait valoir que l'adoption de pratiques commerciales écologiques est généralement un stimulus majeur de l'innovation au sein d'une organisation, donnant lieu à des améliorations dans les processus de production, utilisation de matières premières et de marketing. Quelle est la relation entre l'innovation et la durabilité?

Le rôle des universités, des instituts d'enseignement et autres instituts de formation professionnelle peuvent aussi être un facteur déterminant dans l'éveil et l'amélioration de la responsabilité environnementale des PME. L'inclusion de l'information environnementale au sein des cours donnés peut aider à développer un plus grand sens de la sensibilisation à l'environnement parmi les étudiants, et les encourager à appliquer ces connaissances à l'amélioration des processus au sein de leur propre entreprise (Van Berkel, 2000). L'enseignement et la formation en la matière imprimée par une institution externe peut améliorer la légitimité du développement durable comme un enjeu conséquent pour les propriétaires de PME.

5. Les bénéfices

La mise en œuvre d'un SME apporte des avantages internes non négligeables d'après la littérature. Ces avantages sont identifiées sous les trois catégories suivantes: (i) des avantages organisationnels, (ii) des avantages financiers et (iii) des avantages personnels. De nombreuses améliorations organisationnelles et d'efficacité sont atteintes dans les PME lors de l'adoption d'un SME. Par exemple, les systèmes de qualité sont améliorées, la qualité globale du progrès en terme de gestion, la formation est introduit là où il n'y avait pas auparavant et l'innovation est encouragée (INEM, 1999).

Les PME sous un système de management environnemental certifié ont pleine conscience des exigences légales et réglementaires liées à leur exploitation et elles fonctionnent généralement bien dans ces conditions. Les autorités ne doivent pas inquiéter les entreprises certifiées. Les entreprises sont conscientes de leurs impacts environnementaux. Le SME ne provoque pas des changements importants dans les pratiques ou la stratégie de gestion d'une PME. Cela est particulièrement vrai dans les entreprises de moins de 50 salariés. Dans ces entreprises, le SME semble être une nécessité pour rester sur le marché et de la pensée « *business-as-usual* » n'est même pas questionné. Le principal problème est qu'un SME certifié ne conduit pas nécessairement à une meilleure efficacité

en termes de réduction des déchets. Chose certaine, si ce n'est sous pression, les PME sont rarement intéressées à tenir un rôle actif dans la protection de l'environnement. Même si les impacts environnementaux sont considérables, les mesures sont toujours prises dans le but d'éviter des coûts, et non pour la durabilité ou la protection de l'environnement Burke et Gaughran (2004).

De toute évidence, les obstacles au changement ont un effet négatif profond sur les PME et doivent être surmontés. Les obstacles varient de pays en pays. Pimenova et Van der Vorst (2004) ont identifié le manque de temps comme le principal obstacle à la mise en œuvre des politiques environnementales chez les PME, Burke et Gaughran (2004) ont constaté que le manque de demande de la clientèle était la cause principale. Une autre constatation qui contraste avec cette étude est celle menée par Ilomäki et Malanin (2001) qui ont identifié la demande des clients comme un facteur clé pour le changement, alors que Burke et Gaughran (2004) ont constaté que seulement 22% des PME avait des clients réclamant des considérations environnementales. Par conséquent, à partir d'un point de vue irlandais, le manque de demande de la clientèle est le principal obstacle, tandis que dans une large perspective mondiale, la demande de la clientèle est le principal moteur pour les PME pour avoir des considérations environnementales.

De ce fait, des stratégies sectorielles et régionales spécifiques et doivent être décrites et adaptées pour aider les PME à surmonter les obstacles identifiés à l'adoption de systèmes environnementaux formelle et systématique.

6. L'évaluation de la performance

La performance environnementale, comme toute performance, est un concept en grande partie indéterminé, complexe, contingent et source d'interprétations subjectives (Janicot, 2007). Dans le domaine du management environnemental, elle se définit comme : « les résultats mesurables du système de management environnemental (SME), en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et cibles environnementaux. » (Norme ISO 14031). La performance est donc contingente à chaque entreprise puisqu'elle dépend de la politique environnementale qui est par définition unique (Renaud, 2009). En effet, cette politique tient compte de la mission, des valeurs, des conditions locales et régionales propres à chaque entreprise ainsi que des exigences de ses parties prenantes (Gendron, 2004).

D'après Renaud (2009), pour mesurer cette performance, les entreprises qui adoptent un SME selon les normes ISO 14000 mettent en place des systèmes d'indicateurs et des audits environnementaux. La principale différence entre ces deux outils réside dans le fait que les indicateurs permettent une mesure permanente de la performance, tandis que les audits environnementaux sont réalisés de manière périodique afin de vérifier la conformité du système à des exigences bien déterminées. Mais ces deux outils présentent des limites dans l'évaluation de la performance environnementale des entreprises.

6.1. Les indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux permettent à une entreprise d'effectuer des mesures liées à sa performance environnementale. En termes pratiques, ils peuvent être utilisés pour former une mesure d'analyse comparative et de suivi pour connaître les performances environnementales des PME. Dans un SME, les indicateurs environnementaux peuvent être utilisés pour vérifier si une entreprise a atteint les objectifs qu'il est nécessaire de définir pour elle-même. La norme ISO 14031 regroupe les indicateurs en deux catégories : les indicateurs de performance environnementale (IPE) et les indicateurs de condition environnementale (ICE). Dans la catégorie des IPE, on trouve deux types d'indicateurs : les indicateurs de performance de management (IPM) qui fournissent des informations sur les efforts accomplis par la direction pour influencer la performance environnementale des opérations de l'entreprise et les indicateurs de performance opérationnelle (IPO) qui produisent des informations sur la performance environnementale des opérations de

l'entreprise. Dans la seconde catégorie, les ICE donnent des informations relatives à la condition locale, régionale, nationale ou mondiale de l'environnement (Renaud, 2009).

Une des caractéristiques essentielles des indicateurs environnementaux est qu'ils quantifient les développements importants dans les initiatives environnementales des entreprises et fournissent un cadre pour les comparer de temps en temps. Si elles sont calculés et comparées périodiquement, ils aident à détecter l'absence de la performance environnementale appropriée et par conséquent, peuvent également être utilisés comme un système d'avertissement. En comparant les indicateurs environnementaux à travers différentes entreprises appartenant au même secteur industriel, on peut trouver des inefficacités organisationnelles qui peuvent être traitées ultérieurement. La mise en œuvre d'indicateurs environnementaux présente de nombreux avantages. Les chefs d'entreprises peuvent détecter les potentiels d'amélioration de l'environnement. Ils peuvent être utilisés pour surveiller les améliorations environnementales dans une analyse de séries chronologiques. La direction sera en mesure d'identifier les opportunités de marché et les potentialités de réduction des coûts, de comparer les performances de l'entreprise avec des performances standard de l'industrie, appliquer un feed-back au sein de l'entreprise afin de motiver les membres du personnel, et soutenir la mise en place éventuelle de ISO 14001 (Rao et al., 2006).

Les indicateurs de performance environnementale peuvent également être utilisés comme un instrument de communication sociale, fournir au public des informations pertinentes, opportunes, exactes et compréhensibles sur les activités industrielles et leurs impacts réels ou potentiels sur l'environnement. Cette information contribue non seulement à la participation efficace du public, mais également à la bonne gouvernance (Rao et al., 2006).

6.2. Les audits environnementaux

Pour Lepage (1992), « l'audit environnement a pour objet d'apprécier, à un moment donné du temps, l'impact que tout ou partie de la production ou de l'existence d'une entreprise est susceptible, directement ou indirectement de générer sur l'environnement ». Cependant, l'évolution actuelle est de n'appeler « audit » que ce qui est en fait un audit de conformité, c'est à dire une évaluation de la conformité d'une entreprise relativement à des règles. Si l'on consulte le dictionnaire des termes normalisés (Afnor, 2004), seul l'audit des SME est mentionné.

La réalisation d'un audit environnemental est une étape obligatoire dans les procédures de certification du référentiel ISO 14001. Au-delà du fait qu'il s'agisse d'une exigence de la norme ISO 14001, l'audit constitue un élément clé dans le fonctionnement du SME par l'information stratégique qu'il procure, mais c'est aussi un outil proactif puisqu'il permet d'identifier des problèmes latents qui pourraient dégénérer en crise (Gendron, 2004). De plus, lorsqu'il est réalisé par un organisme indépendant, il peut donner l'assurance aux parties prenantes que tout est mis en œuvre pour répondre à leurs attentes. Dans ce contexte, l'audit vient crédibiliser la gestion environnementale de l'entreprise. Il contribue à la réduction des risques, à l'assurance de la fiabilité des données et est susceptible d'affecter l'image de l'entreprise (Rivière-Giordano, 2007).

Néanmoins, l'audit environnemental fait l'objet de critiques. Rivière-Giordano (2007) explique que, malgré les similitudes entre les processus d'audit financier et d'audit environnemental, les comptables manifestent des réticences à s'engager dans cette voie. Quant à Gray (2000), il considère que les audits des informations sociales et environnementales apportent une faible valeur ajoutée du fait de l'insuffisante qualité du processus d'audit.

7. La prévention de la pollution

Une bonne compréhension de la relation entre la performance globale de l'entreprise et le rôle de la prévention de la pollution dans le SME de ladite entreprise est important, et ce, en deux contextes.

Dans le contexte réglementaire, la prévention de la pollution est définie comme « toute pratique qui: (i) réduit la quantité de toute matière dangereuse, polluante ou contaminant un flux de déchets, ou autrement dit rejeté dans l'environnement (y compris les émissions fugitives) antérieur au recyclage, traitement ou élimination; et (ii) réduit les risques pour la santé publique et l'environnement associé à la libération de ces substances polluantes » (Zorpas, 2010).

Cette définition peut probablement servir de base pour aider une PME à identifier les mesures qui pourraient être prises en vue de la prévention de la pollution. Les données recueillies comprendrait une description du type de prévention de la pollution et des techniques de réduction à la source utilisés, y compris les bonnes pratiques d'exploitation, le contrôle des stocks, déversements et des fuites de prévention, la modification de la matière première/de substitution, la modification du processus, et la reformulation du produit ou de la refonte.

CONCLUSIONS

L'adoption d'un système de management environnemental s'avère utile dans une perspective de mise en lumière, pour les entreprises, des non-conformités et des impacts environnementaux issus de leurs activités. Il est également clair que leurs mises en œuvre impliquent des diminutions tangibles de ces derniers, ces réductions étant cependant disparates selon le type d'entreprise considérée (Hamschmidt et Dyllick, 2001).

On peut dire que la majorité des PME ne sont pas conscientes de leurs impacts sur l'environnement. Cependant, un système de management de l'environnement peut être bénéfique à une PME, et ce, de plusieurs façons:

1. faciliter une plus grande prise de conscience des exigences réglementaires et développer ainsi les projets en matière de conformité.
2. identifier le potentiel d'économies de coûts grâce à l'amélioration de l'efficacité.
3. Assurer une meilleure compréhension et un meilleur contrôle des processus réduisant ainsi les émissions et les risques de pollution incidents.
4. améliorer l'image publique de l'entreprise - la performance environnementale est de plus en plus importante pour, entre autres, les clients, les assureurs et résidents locaux.
5. Mettre en œuvre les meilleures technologies respectueuses de l'environnement pour le traitement/suivi de production de déchets.
6. Contribuer à la gestion des risques environnementaux de l'organisation.
7. Faire des économies de ressources et réduire les coûts en fonction des besoins de l'entreprise.
8. Réduire les charges financières grâce à une gestion réactive des stratégies telles que la restauration, le nettoyage et les pénalités de paiement pour violation de la législation.
9. Apporte des avantages financiers grâce à un meilleur contrôle des opérations.
10. Incitation à l'éco-innovation des processus de production.
11. Avoir de nouvelles opportunités d'affaires dans les marchés où la production verte avance à grand pas.
12. Obtenir plus de crédibilité et de confiance vis-à-vis des autorités publiques, d'autres entreprises, et des citoyens/clients.
13. Améliorer les relations avec la communauté locale.
14. Améliorer la qualité des lieux de travail, le moral des employés et incitation à l'esprit d'équipe.
15. Obtenir des avantages sur le marché avec l'amélioration de l'image de l'entreprise par l'amélioration des relations avec les parties prenantes.

REFERENCES

1. Becheur, A., & Bensebaa, F. (2004, June). Partenariat ONG-entreprises: une construction de la responsabilité sociale des entreprises. In *Colloque Les enjeux du management responsable, juin, Lyon*.
2. Berger-Douce, S. (2005). Management environnemental et PME: apports et limites d'une démarche collective. *Revue internationale PME: Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, 18(3-4), 93-123.
3. Bianchi, R., & Noci, G. (1998). " Greening" SMEs' Competitiveness. *Small Business Economics*, 11(3), 269-281.
4. Boiral, O. (2001, June). ISO 14001: d'une exigence commerciale aux paradoxes de l'intégration. In *Actes de la Xème Conférence de l'AIMS, Québec*, http://www.strategie-aims.com/Normandie04/sessions/Boiral%20_1_.pdf.
5. Burke, S., & Gaughran, W. (2004). Initiating ISO sustainability standards in manufacturing SMEs. *IMC-21. University of Limerick, Ireland*.
6. ELBACHIR, S., & CHENINI, A. Partenariat université-entrepreneuriat: un sujet d'actualité en Algérie. http://www.cidegef.refer.org/prochaines/kenitra/communications/ELBACHIR%20&%20CHENINI_%20Alg%C3%A9rie.pdf
7. Ferrari, S., & Mery, J. (2008). Équité intergénérationnelle et préoccupations environnementales. Réflexions autour de l'actualisation. *Management & Avenir*, (6), 240-257.
8. Gendron, C., Lapointe, A., & Turcotte, M. F. (2004). Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée. *Relations industrielles/industrial relations*, 59(1), 73-100.
9. Gray, R. (2000). Current developments and trends in social and environmental auditing, reporting and attestation: A review and comment. *International journal of auditing*, 4(3), 247-268.
10. Guilhon, A. L. I. C. E., & Weill, M. (1996). Démarche qualité: de la stratégie d'adaptation aux processus stratégiques de changements dans les PME-Résultats d'un test empirique. 5ème Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique. In *Communication à la 5ème Conférence de l'AIMS, du* (Vol. 13).
11. Hamschmidt, J., & Dyllick, T. (2001). ISO 14001: profitable? Yes! But is it eco-effective?. *Greener Management International*, 43-55.
12. Ilomäki, M., & Melanen, M. (2001). Waste minimisation in small and medium-sized enterprises—do environmental management systems help?. *Journal of Cleaner Production*, 9(3), 209-217.
13. Isaak, R. (2017). *Green logic: Ecopreneurship, theory and ethics*. Routledge.
14. Janicot, L. (2007). Les systèmes d'indicateurs de performance environnementale (IPE), entre communication et contrôle. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 13(1), 47-67.
15. Khireche-Oldache, B. (1998). *L'entreprise citoyenne, une approche par les normes environnementales* (No. 1998-10).
16. Martinet, A. C., & Reynaud, E. (2015). Shareholders, stakeholders et stratégie. *Revue française de gestion*, (8), 297-317.
17. Network, G. B. (2001). Standardizing excellence: working with smaller businesses to implement environmental management systems. *Published by the National Environmental Education & Training Foundation. October*, 53p.
18. Norme, N. F., & ISO, E. (2004). 14001, systèmes de management environnemental, exigences et lignes directrices pour son utilisation. *Saint-Denis: AFNOR*.

19. Pimenova, P., & Van Der Vorst, R. (2004). The role of support programmes and policies in improving SMEs environmental performance in developed and transition economies. *Journal of Cleaner Production*, 12(6), 549-559.
20. Porter, M., & Linde, C. V. D. (1995). Green and competitive: ending the stalemate. *The Dynamics of the eco-efficient economy: environmental regulation and competitive advantage*, 33. http://www.ie.ufrj.br/intranet/ie/userintranet/hpp/arquivos/artigo_porter_linde_thegreenadvantage_1995.pdf
21. Rao, P., la O'Castillo, O., Intal Jr, P. S., & Sajid, A. (2006). Environmental indicators for small and medium enterprises in the Philippines: An empirical research. *Journal of Cleaner Production*, 14(5), 505-515.
22. Renaud, A. (2009, May). Les Outils D'Evaluation De La Performance Environnementale: Audits Et Indicateurs Environnementaux. In *La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit* (pp. CD-ROM).
23. Reynaud, E. (1997). Les déterminants du comportement de protection de l'environnement des entreprises (Doctoral dissertation, Aix-Marseille 3).
24. Rivière-Giordano, G. (2007). Comment crédibiliser le reporting sociétal. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 13(2), 127-147.
25. Saporta, B. (1997). Stratégies des petites et moyennes entreprises. *Encyclopédie de gestion*, 3, 3105-3128.
26. Schaper, M. (2002). The challenge of environmental responsibility and sustainable development: Implications for SME and entrepreneurship academics. *Radical changes in the world: Will SMEs soar or crash*, 541-53.
27. Suchman, M. C. (1995). Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches. *Academy of management review*, 20(3), 571-610.
28. Torrès, O. (1999). *les PME*. Paris: Flammarion.
29. Van Berkel, R. (2007). Cleaner production and eco-efficiency in Australian small firms. *International Journal of Environmental Technology and Management*, 7(5-6), 672-693.
30. Zorpas, A. (2010). Environmental management systems as sustainable tools in the way of life for the SMEs and VSMEs. *Bioresource technology*, 101(6), 1544-1557.
31. Zorpas, A. A., Tsartas, P., Aristidis, G., & Theoharous, O. (2008). Mediterranean standard for sustainable tourism (MESST)—General requirements, objectives and the philosophy of MESST. *WIT Trans. Ecol. Environ. I*, 85-94.